

A retenir



Abonnez vous aux
éditions Midi-Pyrénées
du BSV





www.bsv.mp.chambagri.fr

MILDIU	Pression forte. Risque de contaminations de masse dès 3 mm. Sur parcelles déjà atteintes, des repiquages sont à craindre.
OIDIUM	Premiers symptômes sur grappes observés en situations sensibles. Soyez vigilants.
BLACK-ROT	De nouvelles sorties de taches sont observées sur TNT.
FLAVESCENCE DOREE	Période du T1 en cours

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

MÉTÉO

Prévisions du 22 au 27 juin 2016

	Mer 22	Jeu 23	Ven 24	Sam 25	Dim 26	Lun 27
Températures	17 33	17 33	17 25	16 23	14 23	15 24
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

Cépages	Stades
Gamay	29 - 31
Duras	(27) 29 - 31
Syrah	(25) 27 - 29
Fer S	25 - 29
Loin de l'œil	26 - 29
Mauzac	(19) 23 - 26
Merlot	27 - 29

Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :

- 19 : tout début de floraison
- 20 : 1-10 % de floraison
- 21 : 10-25 % de floraison
- 22 : 25-50 % de floraison
- 23 : Pleine floraison – 50 % de chute des capuchons
- 24 : 50-80 % de floraison
- 25 : Fin de floraison
- 27 : Nouaison
- 29 : Grains de plomb
- 31 : Grains de la taille d'un pois

Pour les cépages et situations précoces qui ont pu profiter de quelques journées de temps chaud, la floraison a pu se dérouler rapidement et la phénologie a pu continuer à progresser malgré les conditions automnales de la semaine passée.

Pour les situations et cépages pour lesquels la floraison n'avait pas encore démarré, ce n'est toujours pas le cas en ce début de semaine (EX : Mauzac, sur le plateau). Un écart important se creuse désormais entre situations précoces et tardives.

MILDIU (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

Sur le réseau de surveillance, de nouvelles taches apparaissent sur les TNT (feuilles essentiellement).

Des repiquages importants sont observés sur les situations les plus fortement atteintes la semaine dernière. Sur ces parcelles, les fréquences d'attaques progressent peu mais les intensités s'accroissent : les foyers gagnent en gravité.

Sur parcelles traitées, dans le réseau et hors réseau, des taches sont visibles régulièrement (feuilles et grappes) mais leur impact reste faible pour l'instant.

L'impact de la maladie est très dépendant des stratégies de gestion mises en œuvre.

D'après nos estimations, les sorties de taches liées aux importants épisodes contaminants de la semaine passée devraient s'intensifier dans le courant des prochains jours.



Mildiou sur grappe - Photo CA81

• Données de la modélisation

- × **Potentiel Système** : Calcul à partir des données radar : Cunac, Lisle, Puycelsi, Rabastens ; et de stations météo fixes : Cadalen, Castanet, Senouillac.

Situation de J-7 à J :

Suite aux épisodes pluvieux survenus la semaine dernière, la pression exercée par le mildiou poursuit sa hausse. Elle est maintenant forte sur l'ensemble des secteurs.

Des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie de la semaine dernière : les 13, 14, 15, 17, 18 juin sur l'ensemble des secteurs. Mais également le 19 juin sur le secteur de Cadalen.

Elles ont été fortes, notamment sur les secteurs de Lisle et Puycelsi.

Simulation de J à J+8 : La pression devrait être forte sur la majorité des secteurs, mais moyenne à Cunac et Puycelsi.

Sur tous les secteurs des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie dès 3-4 mm. Les contaminations pourront être très fortes.

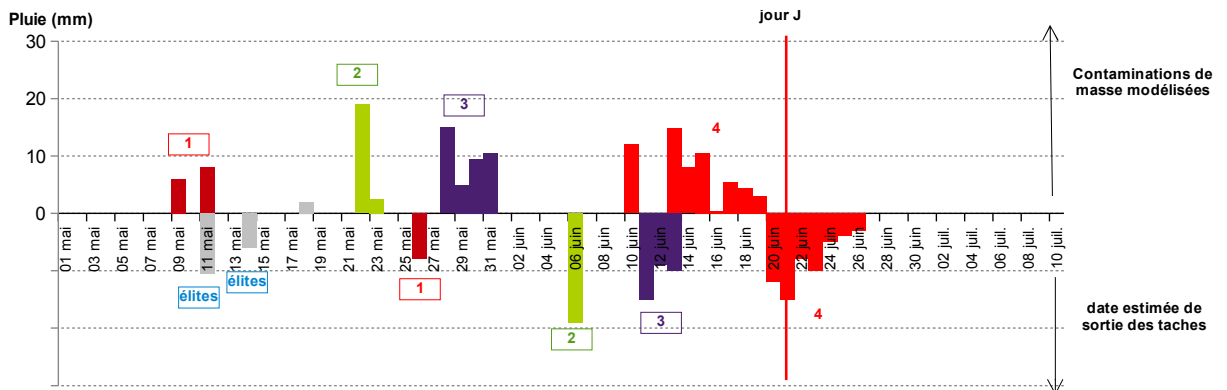
Les taches issues de la contamination s'étalant du 10 juin au 19 juin devraient être visibles entre le 20 juin et le 26 juin.

- × **Milvit** (station météo de Senouillac) : Le modèle indique que la séquence de pluie des 13, 15, 16 et 18 juin a été contaminante.

Évaluation du risque : La pression est forte. Le vignoble vient de subir deux période consécutives de fortes contaminations et il est probable que ces successions d'importantes pluies soient à l'origine de sortie de taches conséquentes. Même en situations protégées, des sorties de taches ne sont pas à exclure.

A la gestion du risque des contaminations de masse attendues à chaque pluie, s'ajoute donc la gestion des repiquages en présence de taches au vignoble.

Midiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 20/06/2016 pour la zone Gaillac
Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :



Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques
La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• Situation au vignoble

Les premiers dégâts sur grappes apparaissent en situation à risque (Carignan et Muscat) sous forme de grappes isolées. Il peut s'agir d'un début d'expression des symptômes d'oïdium dont l'évolution est à suivre dans le courant des prochains jours.



Oïdium – Début d'expression des dégâts sur Muscat sur grappe - Photos CA81 (20/06/2016)

Évaluation du risque : La période de risque est en cours. Les grappes restent sensibles aux contaminations jusqu'au stade fermeture.

Surveillez l'état sanitaire de vos parcelles. Les premiers symptômes foliaires sont visibles en situations sensibles et la fin de la période d'incubation des contaminations printanières pourraient laisser apparaître les premiers dégâts sur grappes.

Restez vigilants !

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

Des sorties de taches fraîches sont visibles sur feuilles sur plusieurs TNT du réseau de surveillance, confirmant l'effet cumulé des pluies de fin mai et de début juin sur la progression de la maladie.

L'évolution des symptômes n'est pas explosive mais reste à surveiller.

Au vignoble, on ne note aucune évolution significative à ce jour.

Évaluation du risque : La réceptivité des grappes aux contaminations augmente fortement à partir de la floraison et jusqu'à la nouaison.

Surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles car, comme pour le mildiou, les fortes pluies de ces dernières semaines ont pu être à l'origine de contaminations significatives dont les conséquences pourraient être visibles sous 10 à 15 jours.

En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermeture et doit être associée à celle du mildiou et de l'oïdium.

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux.

A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir, :
 - la maîtrise de la vigueur,
 - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
 - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes, ...

Les conditions climatiques de ces derniers jours n'ont pas été favorables à une chute rapide des capuchons floraux ce qui pourrait constituer un facteur de risque d'installation du Botrytis dans les grappes. Ne négligez pas les mesures prophylactiques.

VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

• Situation au vignoble

Des glomérules sont toujours observés sur quelques parcelles mais, comme les semaines précédentes, les fréquences d'attaques restent faibles (maximum 10 glomérules pour 100 grappes).

Quant au démarrage du vol de G2, il se fait toujours attendre. Les conditions de la semaine passée, notamment les pluies de fin de journée, n'ont pas été favorables à l'activité des papillons. Ce qui pourrait expliquer une absence de piégeage malgré le fait que plusieurs indices annonçaient un début de 2e vol imminent.

• Données de la modélisation

La période de nymphose de la G1 s'achève. Le modèle n'identifie pas de démarrage significatif du vol de G2. Seuls les postes les plus précoces du réseau montrent les prémices d'un 2^e vol qui devrait se confirmer dans la semaine.

Données au 20 juin Zone Gaillac	G1			G2		
	% L4	% L5	% Nympe	% Adultes	% œufs	% L1
Castanet	94,4%	49,8%	11%	-	-	-
Lisle	95,5%	73,2%	15,1%	-	-	-
Senouillac	100%	93,8%	65,7 %	0,02 %	-	-

Évaluation du risque : Le démarrage du deuxième vol accuse un retard certain. Le retour de conditions plus sèches et plus chaudes devrait favoriser une reprise d'activité des papillons.

Relevez régulièrement vos pièges et transmettez vos données. La pression semble relativement faible et on ne note pas de dépassement du seuil de nuisibilité de fin de G1.

Seuil de nuisibilité à l'issue de la G1 : 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences
(hors confusion sexuelle, à moduler en fonction du potentiel de récolte)

CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

• Situation au vignoble : On note une légère remontée des populations qui restent toutefois très faibles pour la période (de l'ordre de 20 à 30 larves pour 100 feuilles). De nombreux adultes sont également présents. Quelques dégâts de grillure de faible intensité sont visibles ponctuellement (Gamay, Merlot, Braucol).

Évaluation du risque : Surveillez vos parcelles. Les observations et les comptages doivent porter sur les populations larvaires qui sont peu mobiles et visibles à la face inférieure des feuilles. Les adultes, qui sont plus facilement visibles car ils volent, ne sont pas la cible des stratégies de gestion.

Seuil de nuisibilité (printemps) : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

① Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

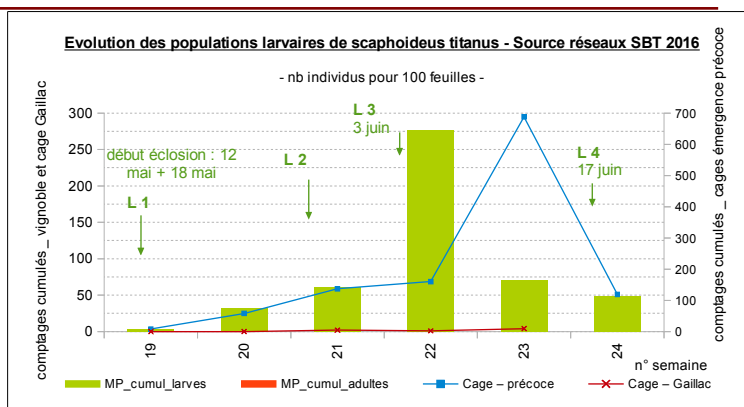
(*Scaphoideus titanus*)

• Situation au vignoble

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai en cage d'émergence, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles.

Dans les cages d'émergence, les éclosions se poursuivent. Un pic d'émergence a été observé au cours de la semaine 23.

Généralement cette phase d'éclosion se poursuit sur plusieurs semaines. Au vignoble, ce sont désormais les larves de stade L4 qui apparaissent.



Évaluation du risque : La période du T1 est en cours. Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur de la Flavescence Dorée.

AUTRES OBSERVATIONS

• Lécanines

Des cochenilles lécanines sont observées en divers secteurs. Leur présence est ponctuelle au niveau du vignoble mais peut être importante sur les parcelles concernées. Les individus observés sont fixés sous leur bouclier, mais on n'observe pas d'essaimage à ce jour.

Évaluation du risque : Les cochenilles ne présentent que peu de risque pour le développement de la vigne. Cependant, les cochenilles sont vecteurs de viroses et notamment du vecteur de l'enroulement.

Et, leur extension croissante incite à une plus grande vigilance.

La présence de cochenilles peut indirectement être détectée par la présence de miellat et de fumagine sur les feuilles, grappes et rameaux ainsi que par la présence de fourmis attirées par le miellat. Les parcelles fortement attaquées sont à surveiller pour apprécier les niveaux de présence du ravageur et de ses antagonistes.

• Erinose

On observe toujours de nouvelles atteintes sur jeunes feuilles. Cette recrudescence de symptômes est notamment visible sur les parcelles à historique et ayant subi des attaques significatives en début de saison.

Il n'est pas rare d'observer l'apparition de nouvelles lésions sur feuilles en début d'été sur les parcelles où les dégâts printaniers étaient déjà importants. Après une phase de latence au cours de laquelle les populations se sont multipliées, les acariens ont fini par migrer dans la végétation et créent à nouveau des dégâts dans le feuillage.

Ne pas confondre avec des galles phylloxériques, visibles également en ce moment. A la différence de l'érinose, les galles apparaissent à la face inférieure.

Évaluation du risque : La gestion du risque vis-à-vis de l'érinose dans les parcelles les plus sensibles repose sur une régulation précoce des populations, avant leur multiplication (aux stades 03-05). Les symptômes estivaux permettent de repérer les parcelles sensibles qui devront faire l'objet d'une surveillance accrue en début de campagne prochaine.

• Autres observations

Des phénomènes de rougissements sur baies sans incidence sont observés. Ils semblent être d'ordre physiologique. Ne pas confondre avec des dégâts de mildiou, de black-rot ou encore avec un coup de soleil.



Rougissement physiologique des baies (Négrette)
Photo CA31



Dégâts d'échaudage sur grappes
Photos CA31



Mildiou sur grappe facies "rot brun"
Photo CA 82

Le prochain BSV Vigne Gaillac paraîtra le mardi 28 juin 2016

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn, la Cave de Labastide, la Maison des Vins de Gaillac, Vinovallée et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Vignobles de l'Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur - Premières dates d'intervention campagne 2016 -

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. La troisième période d'éclosion a été confirmée à partir du 27 mai en Aveyron. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82, et au 27 mai pour les communes du département de l'Aveyron.

1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en **lutte phytosanitaire « conventionnelle »** (hors vignes-mères)

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements larvicides obligatoires Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> • du 12 juin au 22 juin pour les départements du 32 et 65 • du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82 • du 27 juin au 06 juillet pour le département du 12
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1 , soit : <ul style="list-style-type: none"> • du 26 juin au 06 juillet pour les départements du 32 et 65 • du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82 • du 11 juillet au 21 juillet pour le département du 12
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

2. Modalités de lutte pour les vignes –mères

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 3 traitements obligatoires
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions, soit : <ul style="list-style-type: none"> • du 12 juin au 22 juin pour les départements du 32 et 65 • du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82 • du 27 juin au 06 juillet pour le département du 12
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> • du 26 juin au 06 juillet pour les départements du 32 et 65 • du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82 • du 11 juillet au 21 juillet pour le département du 12
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « agriculture biologique »

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements obligatoires , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions, soit : <ul style="list-style-type: none">• du 12 juin au 22 juin pour les départements du 32 et 65• du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82• du 27 juin au 06 juillet pour le département du 12
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	10 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none">• du 22 juin au 02 juillet pour les départements du 32 et 65• du 28 juin au 08 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82• du 06 juillet au 16 juillet pour le département du 12
3 ^{ème} traitement – T3 : larvicide	au moins 10 jours après le T2, soit : <ul style="list-style-type: none">• du 02 juillet au 12 juillet pour les départements du 32 et 65• du 08 juillet au 18 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82• du 16 juillet au 26 juillet pour le département du 12

Rappel : Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché** (AMM) et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.